L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 9 JUILLET 1846.

PUBLIÉ PAR

MAGNE & WEISSE.

No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

Journal quotidien, une année d'avance.......$12

Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance.......$5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription, sans donner avis par écrit une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles payeront une piastre par dix lignes, pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière (1846) de tous les avis désignés dans l'acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.

Nlle. Orléans, 27 décembre 1845.

Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le bateau à vapeur fin marcheur ST MARY, capt Morgan, recevra du fret au bout de la rue Bienville et partira mercredi, 8 courant, à 4 heures de l'après-midi. Il prendra du fret et des passagers pour St Martinville, la Nouvelle Ibérie, Franklin, Centreville, Pattersonville, Brashear, Provostet tous les points intermédiaires. Pour plus amples détails, s'adresser à bord ou à JOHN HALL, No. 1, Front Levee.
7 juil — P. J. PAVY & Co.

PAQUEBOT pour LE BAYOU SARA.—L'arrangement suivant a été pris par les bateaux à vapeur CLINTON et BELLE CREOLE, pour le reste de l'été.

Le CLINTON, capitaine Brickell, partira de la Nouvelle Orléans tous les mercredis et samedis à dix heures A. M. pour le Bayou Sara et le samedi il ne reviendra jusqu'au Fe. Adams. Il partira du Bayou Sara pour la Nouvelle-Orléans tous les lundis et jeudi à dix heures A. M.

La BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, partira de la Nouvelle Orléans pour le Bayou Sara tous les dimanches et jeudis à dix heures A. M., et le dimanche il se rendra jusqu'à la Pointe Coupée et Tunica. Ils reviendront et partira du Bayou Sara le mardi et vendredi à dix heures A. M.
22 juin

Le vapeur brillant à vendre.—Le beau vapeur BRILLIANT, ses agrès, apparaux et meubles sera vendu à des conditions avantageuses. Il est en parfait état et classé A 1 aux bureaux d'assurances. Il n'a que quatre années de service et des dimensions suivantes: 204 p. de quille, 34 de baux, 8 bouilloires de 28 pieds de longueur, 42 pouces de diamètre, 2 machines à vapeur, [illegible] de 25 pouces. Le cabinet est un des plus élégants [illegible]. Pour plus amples informations s'adresser à bord.
16 juin — Wm. H. AVERY, 88, Gravier.

[illegible]—Le beau steamer MUSIC, capitaine Martin. Le beau steamer ci-dessus mentionné a été expressément pour faire les voyages ci-dessus pendant la saison. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les dimanche matin à 10 heures précises et repartira de la Brazos tous les mardi matin à 10 heures, et ainsi de suite. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JAMES LAROSE, 71 Vieille Levée.
3 juin

A VENDRE—Le vapeur WAVERLY, ses agrès, meubles et apparaux; il est en bon état, faisant maintenant les voyages [illegible]. Pour plus amples informations s'adresser à JOHN HALL, 1, Front Levee.

N. B.—Le Waverly est fortement construit et tire très peu d'eau. 26 m

Pour Mandeville, Madisonville, et Covington.

PAQUEBOT REGULIER.

Le vapeur neuf SULTAN, capitaine J. W. Hoffman, commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Covington, [illegible]. Pour fret ou passage s'adresser à bord.
J. F. BERCIER & Co. Agents, 51 Vieille Levée

BUREAU DE REMORQUE ET D'ENTREPRISE, No. 62, Vieille Levée, près l'encoignure St. Louis. [illegible] Les capitaines et autres qui ont beaucoup de fret dans le présent état de leurs magasins d'entrepôt et de chantiers trouveront avantageux de s'adresser au soussigné. [illegible] Les marchandises seront transportées à un taux excessivement bas.
ROBERT MURPHY, No 62, Vieille Levée
11 mars

PAQUEBOT POUR LAFOURCHE.—Le steamer FAME, capitaine A. Dagas, a été acheté expressément pour ces voyages et partira pendant toute la saison pour le bayou Lafourche. [illegible]
BRAUD & LANDRY, 24 Bienville.

A VENDRE ou a AFFRETER.—Le navire bien connu PALMA, de 391 tonneaux, [illegible]
[illegible]

POUR NEW-YORK—Ligne de l'Union. Le navire à paquet ST. MARY, capitaine [illegible]
J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasins et Lafayette
6 juil

POUR NEW-YORK—La barque GAZELLE, capt Young, partira sous peu. Pour la plus grande partie du fret, avant de beaux emménagements, s'adresser à bord, entre les bassins du Triangle, 2de municipalité, ou à J. E. WOODRUFF, 60, Camp. 1 jt

POUR NEW-YORK—Cette semaine—Le navire OSWEGO, capt. R. Johnson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira comme ci-dessus. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face le marché aux légumes ou à JAMES E. WOODRUFF, 60, Camp.
9 jt

POUR LA HAVANE—Le beau brick STREET, capitaine McConnell, est prêt à recevoir son chargement. Pour la balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas.
9 jt

POUR LA HAVANE—Le brick paquet [illegible], P. SOULE, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à TROISGROS & LAMPRE, 26, Vieille Levée
29 juin

POUR LIVERPOOL—Le navire MAYA, capitaine Smith, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.
12 jn

POUR LIVERPOOL—Le navire DEUCALION, capitaine Allen, partira sous peu. Pour fret de 500 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.
10 juin

POUR MARSEILLE—Le navire français GLOBE, capt E. Jage, partira du 10 au 12 courant. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, ou à MARTIAL PEYRET & Co., 27, rue St Louis.
7 juin

POUR LE HAVRE—Le navire VAILLANT, capitaine Giraud, partira positivement le 20 courant. Pour fret de 100 balles coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à CHS. KOCK, 22 Bank Place.
3 juin—20

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe AMULET, capitaine Howes, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.
25 juin

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire fin voilier et de première classe CLINTON, capitaine Ingersoll, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à L. H. GALE 93 Commune.
25 juin

POUR GENES—Le navire CLARA, capitaine Penhallow, partira sous peu. Pour passage s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.
9 jn

POUR TRIESTE—Le navire MOZART, capitaine Lewis, partira sous peu. Pour passage s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.
9 jn

POUR LONDRES—Le navire PHARSALIA, capitaine Winsor, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE 93 Commune.
9 jn

☞ Le navire Middlesex, capt. Elliot, de Boston, commencera son déchargement aujourd'hui, en face de la Presse à coton d'Orleans. Les consignataires sont requis de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée. Faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs risques et dépens.
RICKER & PEARSON, 62 Camp

☞ Le propriétaire du dray No. 944 est requis de rapporter son reçu pour un lot de marchandises marqué B B C, enlevé à bord du navire Medora, faute de quoi il sera poursuivi dans toutes les rigueurs de la loi.
7 juil — RICKER & PEARSON, 62 Camp

CIGARES—Un million 675,000 cigares de la Havane de toutes espèces: Regalias, Imperiales, Canones, Trabucos, Cazadores, des meilleures marques, telles que Lafayette, Dos Hermanos, Marina, Segunda Marina, Prensa Habanera, Aguila, Liberal, Dichosa, Ines, Iris, Cachucha, Orleans, Coronas, Tres Palmas, Urraca, El Cruzado, Minerva, Conill, Emperatriz de Rusia, C. Colon, La Reservada, Sol, Palma, India Cubana, Europa, India, Estrella, Ronda, R. B. S. Habana, La Maravilla, Emprendedora, Eucalapio, Puntualidad, Luna, Diana, Aurora, La Resurreccion, La Lealtad, La Deseada, Semiramis, la Alemana, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 34, Vieille Levée.
17 juin

DIVERS—90 barils huile d'olive; 205 paniers idem; 300 paniers anisette; 40 caisses kirsch; 25 do absynthe; 18 paniers guignolet; 20 do eau de fleur d'oranger; 4 dito papier florette; 100 dito marinades; 7 do vieux Madère; 2 do pâtes truffées; 30 do Gruau Larose; 10 do Château Lafitte; 3 barriques Château Margaux; 50 do clairet St. Emilion, Cueyries, &c., à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co., 34 Tchoupitoulas.
15 jn

POUDRE à canon—D'Eden Park, en barillets, demi et quarts de barillets, garantie l'égale des marques favorites, en vente chez les soussignés, à la convenance des acheteurs, par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34, Tchoupitoulas.
12 juin

PORC—300 barils porc mess, et 300 do prime, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34, Tchoupitoulas.
12 juin

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas.
12 juin

FARINE—400 barils, moulins de McElroy, article pour boulangers, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas.
20 jn

CUIRS A SEMELLE—15 rouleaux, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34, Tchoupitoulas.
20 juin

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de 450,000 cigares des meilleures marques, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34, Tchoupitoulas.
20 juin

CORDE d'Emballage—120 rouleaux [illegible], en magasin et à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas.
20 juin

FARINE—[illegible] barils, des moulins de St. Louis, article pour boulangers, à vendre par REYNAUD, CUCULLU & Co, 34 Tchoupitoulas.
20 jn

NOUVELLE-ORLEANS:

JEUDI MATIN, 9 JUILLET 1846.

L'UNION ET LE TARIF.—L'organe officiel n'a pas cessé d'insister sur la nécessité de créer un nouveau Tarif qui ait pour base l'*échelle du Revenu*: c'est le mot consacré. Il n'avait pas non plus cessé dans ces derniers tems d'annoncer avec la plus grande assurance que le nouveau projet de Tarif serait infailliblement adopté; aussi avons-nous été fort surpris de rencontrer dans le numéro du 30 juin un article qui est loin de respirer la même confiance triomphante.

"Il nous est revenu aujourd'hui, dit l'*Union*, des choses que nous ne pouvons pas croire. Nous ne croirons jamais que les délégations démocratiques de l'Ohio et de N York aient autorisé une déclaration d'hostilité contre l'administration à propos de l'une de ses principales mesures. Non, nous ne le croirons pas. Il y a là-dessous quelque grosse méprise. Mais nous nous arrêtons; ce n'est pas le moment peut-être d'exprimer nos sentiments sur ce sujet. Nous y reviendrons plus tard, s'il y a lieu."

Il règne d'ailleurs dans tout le reste de l'article un ton d'inquiétude marquée. L'*Union*, si affirmative, si tranchante d'habitude, doute, hésite, craint, et murmure sourdement. "D'où viennent donc ces craintes et ce mécontentement?" direz vous sans doute. Ah! voici: c'est que dans la séance du 30 juin à la Chambre, M. Brinkerhoff de l'Ohio a fait une démonstration des plus significatives; il a commencé en annonçant à la Chambre qu'il allait

De pures vérités lui servir un bon plat,

et certes il a tenu parole. Un whig n'aurait pas mieux fait, et M. Brinkerhoff cependant est un locofoco de la meilleure trempe.

Or donc, M. Brinkerhoff a déclaré qu'il était autorisé à exprimer les sentiments de toute la délégation de l'Ohio, et que cette délégation ne voterait pas pour le bill soumis à la Chambre. Il a ensuite exposé les raisons qui obligent ses collègues et lui à cet acte d'indépendance vis-à-vis du parti: le bill est loin d'être équitable; il établit de fausses distinctions sur certains objets et pèse trop lourdement sur d'autres, tels que le thé et le café. A ces arguments directs, M. Brinkerhoff en a ajouté d'autres qui ne vont point tout à fait à l'adresse du Bill, mais qui prouvent de la façon la plus convaincante que de sourdes jalousies compromettent étrangement l'harmonieux accord de la Démocratie.

Il s'est plaint avec une sorte d'amertume des passe-droits que l'on a faits à l'Etat qu'il représente. On n'a eu à lui donner aucun poste important: il n'a ni ministre à l'étranger, ni chargé d'affaires, ni consul; c'est à peine si on a pensé à lui pour des emplois insignifians. Pourquoi donc travaillerait-il pour des gens qui le traitent si mal, et pourquoi mettrait-il un impôt sur la consommation de ses citoyens pour le bon plaisir de l'administration et de son organe? L'Ohio aurait voté volontiers une forte taxe de guerre, "s'il n'avait pas vu au Congrès des héros fort vaillans lorsqu'il s'agit de combattre la hièue Mexicaine, mais tous comme la feuille du tremble au premier rugissement lointain du Lion Britannique." L'orateur a insisté sur ce point avec une force remarquable; il a mis de d'une apreté et d'une rudesse qui a dû faire impression sur ses confrères en locofocoïsme; enfin il a terminé par ces paroles menaçantes; "Nous pouvons faire échouer votre bill et nous le ferons échouer. Je le dis plutôt avec chagrin qu'avec amertume. Je n'ai aucun sentiment d'hostilité contre personne dans cette chambre; mais tous les représentans, de quelque côté qu'ils siègent, peuvent être assurés que notre décision est aussi inébranlable que le destin. Je parle comme les sages: jugez ce que je dis."

La sensation produite par ce discours a dû être profonde; cela est évident par le trouble qui règne dans les remarques de l'*Union*. D'un bout à l'autre, son article respire l'appréhension; c'est quelque chose qui approche d'une terreur panique. Ainsi commence à se réaliser la prédiction plus d'une fois faite par la presse whig: la conduite pleine d'incertitude et d'hésitation, que le Président a tenue dans la question d'Orégon, ne lui a conquis aucun adhérent parmi ses adversaires, tandis qu'elle lui a aliéné quelques-uns de ses plus chauds amis.

RIO GRANDE ET TEXAS.

Le *Galveston*, arrivé hier, nous a apporté nos journaux du Texas du 4 courant. Ce navire à vapeur avait quitté Brasos Santiago, le 30 juin dernier, dans la soirée et touchait à Galveston le 2 courant. Il a amené dans cette ville le capitaine Snell, qui est autorisé à lever au Texas de trois à cinq compagnies d'infanterie.

Le général A. Sidney Johnson a été élu colonel du 1er régiment d'infanterie Texienne; E. McLane, lieutenant colonel; et M. Wells de Nacogdoches, major. M. Howard a remplacé M. McLane, comme capitaine des carabiniers de Galveston. J. C. Hayes a été élu colonel, Walker, lieutenant colonel, et Chevall, major du 1er. régiment de cavalerie du Texas. Le second régiment qui n'est pas encore au complet compte déjà quatre cents hommes. Il est probable que le général Mirabeau B. Lamar sera élu brigadier général des forces texiennes.

"Le 30 juin, dit le *News* de Galveston, le capt. Lawrence, trois hommes et un jeune garçon, se mirent à bord d'une chaloupe pour aller rejoindre le L. M. Hitchcock, qui se trouvait en dehors de la barre de Brasos Santiago. La chaloupe chavira; deux hommes et l'enfant se noyèrent. L'autre homme nagea jusqu'au rivage, et le capt. Lawrence, après être resté assez longtems attaché à la chaloupe, se décida enfin à gagner à la nage la pointe de l'île Padre, où le capitaine Nagle vint à son secours. Il était meurtri et tout à fait épuisé; il était resté près de six heures dans l'eau."

—On débitait au camp, lors du départ du Galveston les plus incroyables histoires: on disait que Parédes était à Monterey avec 30,000 hommes, que son camp couvrait un mille carré; que ce camp était parfaitement imprenable et couvert par 200 pièces d'artillerie; enfin que ledit Parèdes était décidé à attendre une attaque et à se défendre à outrance.

Le pays qui avoisine le Rio Grande est complètement inondé par suite des grandes pluies qui ont eu lieu dernièrement.

Le vapeur Potomac, parti de Galveston dans les derniers jours de juin a fait une voie d'eau durant le dernier coup de vent; il se trouvait à six milles au sud de la Passe de San Louis, et il a été obligé de se jeter à la côte. Il avait à bord un fret assez considérable, dont 1000 boisseaux de charbon. Parmi les passagers se trouvaient le capt. Lumsden et quelques-uns de ses hommes. Le bateau sera sans doute totalement perdu, et la cargaison fort endommagée.

Si l'on en croit le *Texas Advocate* qui se publie à Victoria, un Mexicain de bonne mine venu dernièrement dans cette ville aurait décidé quelques jeunes gens à se rendre avec lui à Matamoros "où, disait-il, on pourrait vendre des chevaux à $100 par tête." Depuis lors on n'a plus entendu parler d'eux. On dit aussi que quelques habitans qui étaient partis pour le camp de Taylor, avec des wagons chargés de beurre, d'œufs, &c., n'y sont point arrivés. Ils auraient dis-paru sur la route de Pointe Isabelle à Matamoros. On craint fort pour la vie des uns et des autres.

La *Malle du Nord* a manqué au-delà de Washington: il s'ensuit que nous n'avons aucun journal de Baltimore, de Philadelphie, ni de New-York. Un *extra* de l'*Enquirer* de Richmond qui porte la date du 2 courant, 7 h. P. M. contient une lettre de John K Martin, agent de la malle, annonçant qu'il a tombé dernièrement des pluies épouvantables et que sans toute le chemin de fer de Washington à Baltimore et sans doute inondé. La malle de Baltimore pour le Sud n'était point partie le 1er courant à 9 h. P. M.

3e COUR DE DISTRICT.—John Egerton, subrogé aux droits de la Compagnie du Chemin de fer de Carrollton, a obtenu contre la Municipalité No. 3, un jugement de $32 500 de billets qui n'ont pas été payées à échéance; et en vertu de ce jugement, il a pratiqué une saisie arrêt sur les taxes de la Municipalité. Le Conseil a pris aussitôt une injonction contre cette saisie. Le juge Kennedy, dans une décision fort bien motivée, a déclaré que les taxes de Municipalité étaient insaisissables, confirmé l'injonction et condamné le demandeur aux dépens.

UN ENTERREMENT A MATAMOROS.—Un de nos correspondans décrit ainsi une procession funéraire qui a eu lieu dernièrement à Matamoros: "Le défunt était un enfant; on avait placé le corps sur la bière, le visage découvert, et on le portait si bas qu'un bambin de quatre ans eut été assez grand pour le voir. De chaque côté de la bière étaient six torches; à la suite venaient six musiciens qui jouaient quelques airs agréables et qui cessaient aussitôt que le cortège s'arrêtait, ce qui arrivait toutes les fois que quelque ami désirait jeter un coup d'œil sur le mort."

L'humanité n'est pas moins que la bravoure le partage de nos soldats. Dernièrement, à Matamoros, un pauvre diable de Mexicain qui sortait de l'hôpital, tombe dans la rue tout épuisé. Un soldat qui passait, accourt vers lui, le prend dans ses bras, le fait asseoir, puis court lui chercher un peu de pain et de sucre pour le restaurer. Le Mexicain était trop faible, même pour remercier celui qui l'avait secouru; mais son visage exprimait la reconnaissance. Des femmes qui avaient été témoin de cette scène touchante, s'écriaient: "Bueno Americano!" Quelques actes du même genre, et les Mexicains de Matamoros seront réconciliés tout à fait avec nos soldats.

MYSTÈRES DE L'INQUISITION.—C'est par par inadvertance que nous avons annoncé hier que cet important ouvrage était plus qu'à moitié publié. Nous aurions dû dire, pour être exacts, qu'il est complètement achevé. Il forme un beau volume qu'on peut se procurer COMPLET chez l'éditeur M. Sollée. Nous sommes certains que les amateurs de beaux livres s'empresseront d'aller se procurer celui-là. Il est bien tems, et pardonnez le marché il est d'un extrême [illegible].

LA NOMINATION OFFICIELLE de ZACHARIE TAYLOR comme Major-général de l'armée des Etats-Unis, et de WM. O. BUTLER du Kentucky, comme Major-général des Volontaires, a été publiée par l'*Union*.

Chronique Locale.

Deux drays, conduits par des nègres, venaient hier à toute course dans des directions opposées: ils se sont heurtés à l'encoignure des rues Levée et Esplanade. L'un des conducteurs a été jeté à vingt ou trente pieds; il s'est cassé un bras et fendu la tête; l'autre a eu plus de chances: il est bien tombé aussi, mais il en a été quitte pour quelques contusions. Les draymen ont fait assez de mal aux autres en fournissant dans les rues des courses furieuses pour qu'on ne plaigne pas trop ceux qui viennent de porter eux-mêmes la peine de leur dangereuse imprudence. Plaise à Dieu que cet exemple soit de quelque utilité!

Dans ces deux derniers jours, il y a eu deux décès par suite de coups de soleil. Un drayman est tombé sur la levée après avoir bu abondamment de l'eau glacée; il était mort avant qu'on eut pu le transporter chez lui. Un autre individu a également succombé de la même façon, en quelques minutes près du Nouveau-Bassin.

SUICIDE.—Un jeune homme de Tallahassee, Louis Hoc, est allé le 25 courant, se brûler la cervelle dans le cimetière de cette ville. On ne donne pas la raison de cet acte de désespoir; mais sans doute il y a quelque désappointement d'amour sous cette lugubre histoire.

MOBILE.—Le 4 juillet a été marqué par un accident grave, arrivé à bord du *James L. Day*. Un des hommes qui tiraient le canon, a eu le bras mutilé par une décharge trop prompte: il a fallu pratiquer l'amputation.

Le SUN de New-York est un journal partisan de l'administration. Or, savez-vous comment il parle de la démission de M. ALLEN, quittant la place de président des comités des affaires étrangères? Le voici:

"Ses efforts malheureux pour entraîner ce pays dans une guerre avec l'Angleterre, avaient rendu nécessaire et convenable une pareille résolution. Sa politique a été condamnée par la voix unanime du peuple Américain. Il se retire avec la pleine conviction d'avoir fait tout ce qui dépendait de lui pour allumer le flambeau de la guerre entre les nations de la terre; mais, nous sommes sûrs que nos concitoyens se joindront à nous pour souhaiter *paix* à la mémoire de sa carrière officielle, *paix* à la mémoire de ses perversions de la politique américaine, et *paix* à sa carrière à venir dans la vie publique et privée. Comme ses concitoyens, l'ex-gouverneur Shannon et l'immortel éditeur du *Times* de Washington, il se retire de la vie publique "avec une grande unanimité" parmi le peuple."

CONGRES.

Séance du 30 juin 1846.

SÉNAT.—M. Rusk présente une pétition de Sam. Walker, capitaine des Eclaireurs Texiens, qui prie le Congrès d'accorder à sa compagnie une indemnité pour les chevaux qu'elle a perdus.

M. Jarnagin donne avis d'un bill pour la création d'un bureau exécutif qui sera placé sous la direction et le contrôle immédiat du Président.

La discussion reprend ensuite sur le bill des entrepôts. M. Huntington du Connecticut combat ce bill, qui ne sera, dit-il, de quelque avantage que pour les importeurs étrangers, qui contribuera à réduire le revenu et qui de plus favorisera la fraude et la collusion.

Le bill pour rétrocéder la ville d'Alexandrie à la Virginie se présente ensuite, et se discute jusqu'à l'heure de l'ajournement.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—On en est toujours à la discussion du tarif, et M. Brinkerhoff de l'Ohio prononce contre le nouveau projet un discours fort énergique. M. Bayly de la Virginie défend les principes du libre commerce. M. McHenry du Kentucky soutient le tarif de 1842, contre lequel M. Yancey de l'Alabama prononce une violente philippique.

M. Thibodeaux de la Louisiane prend ensuite la parole. Il traite principalement la question au point de vue de l'industrie sucrière; il présente des relevés statistiques qui prouvent que les bénéfices réalisés par cette industrie sont loin d'être aussi grands qu'on l'a prétendu. Il demande que la protection dont elle jouit lui soit continuée. Il discute ensuite les principes économiques que le gouvernement parait avoir embrassé; il est loin de les partager, et pense sincèrement que le véritable système qui doive profiter à l'Amérique, c'est d'encourager, non pas le travail étranger comme on veut le faire, mais bien le travail national qui en a besoin. Nous devons tous travailler de concert pour arriver à nous passer autant que possible des manufactures étrangères.

D'autres orateurs, parmi lesquels M. Benton qui défend le bill, continuent la discussion jusqu'à l'heure de l'ajournement.

Avant de se former en comité général pour la discussion du tarif, la Chambre avait adopté la résolution suivante:

"Résolu que le comité des affaires militaires devra s'enquérir de l'utilité qu'il y aurait à accorder des terres aux officiers et soldats des troupes volontaires levées en vertu des lois adoptées à la session actuelle; et aussi à stimuler les enrôlements dans les troupes régulières par des concessions du même genre en faveur de ceux qui s'engageront du 1er juin au 1er novembre."

PLACIDE A NEW-YORK.—On écrit de New-York, sous la date du 28 juin:

"C'est une chose singulière combien les Français sont attachés encore à la mémoire de Napoléon. J'ai été hier soir témoin à Niblo d'une scène que je n'oublierai jamais. PLACIDE jouait "Haversack" dans un petit tableau dramatique intitulé: "Napoleon's Old Guard" (Le Vieux Grognard), et je n'ai pas besoin de vous dire que, suivant son habitude, il y était parfait. Le héros de la pièce est un "vieux grognard" qui a été décoré par l'empereur lui-même de la croix de la Légion d'Honneur, et qui a suivi son maître à Ste-Hélène, puis à son mausolée des Invalides. Le vieux brave se complait dans les réminiscences de son maître, et PLACIDE, dans sa personnification du rôle, a tenu toute la salle, et spécialement la partie française de l'assistance, dans une véritable fièvre d'émotion et d'enthousiasme. Je n'ai jamais vu de pareils transports: on applaudissait à tout rompre. Plus d'un visage martial et portant moustache était baigné de larmes qui ne se cachaient point; et quand le "vieux grognard," mourant à la fin de la pièce, a poussé dans le délire de l'agonie un dernier: "Vive l'Empereur!" quand l'orchestre en même temps s'est mis à jouer la Marseillaise, ç'a été une véritable frénésie. L'assistance toute entière s'est levée comme un seul homme; et les applaudissemens, les sanglots, les hurrahs ont formé le concert le plus assourdissant."

FEUILLETON.

LES TROIS SŒURS.

Voir l'Abeille du 15 juin au 8 juillet.

XVII.

L'APPARITION.

Béatrix rentra au moment où sa sœur venait de finir son récit.

—Enfin! dit-elle en voyant Maurice. J'étais allé à ta rencontre, mais je ne me suis pas levée assez matin: votre libérateur m'avait devancée, avec sa canne à bec de corbin.—J'espérais, Monsieur, poursuivit-elle sur le ton de la comédie, j'espérais moi-même orner vos fers.

—Pour mieux m'enchaîner encore à vos pieds, dirais-je si j'étais né galant, répondit Maurice, en baisant la main de la comédienne

—Dites toujours, repartit-elle. Mais non, dans l'état où est mon cœur, ne me parlez qu'avec le vôtre. J'ai beau vous voir là, tout près de moi, j'ai beau entr'aimer Marguerite, qui est toute ma famille, car je n'aimerai jamais Régine.... A propos, Maurice, nous n'avons pas de temps à perdre pour aller à Marvy.

—Tout est disposé, j'y ai veillé dit le comte d'Orcesac, avant une heure mon coupé sera à votre porte.

Beatrix s'était approchée de Marguerite qui rêvait dans l'embrasure d'une fenêtre:

—Voyons, ma blanche Marguerite, soyez un peu moins sombre; si nous donnons prise au chagrin, nous sommes perdues. Il n'y a pas de quoi tant nous désoler. Qui sait? nous serons peut-être riches demain.

—Riche d'argent! dit tristement Marguerite.

—C'est vrai; mais il ne faut pas trop médire de l'argent. L'argent fait fleurir bien des espérances. Si mon père nous reconnait, si j'ai demain vingt-cinq mille livres de rentes, qui sait! Maurice....

Beatrix s'était détournée, en rougissant, des regards du comte d'Orbessac.

—Je vous comprends, ma chère Béatrix; vous voulez dire que je vous épouserai par devant les autorités. Je ne ferai cela, je vous jure, qu'à la dernière extrémité, non pour moi, mais pour vous. Vous consentiriez donc à faire, comme on dit, votre entrée dans le monde; mais le monde, où est-il, aujourd'hui que le cheval, le cigare et le journal l'ont supprimé? Autrefois on causait, aujourd'hui....

—On lit le journal, dit Béatrix, en achevant la phrase.

—Autrefois on s'étudiait aux belles manières, aujourd'hui....

—On fume galamment au nez des femmes.

—Autrefois on allait à la cour en gracieuse compagnie, aujourd'hui....

—On monte à cheval.

—Or, pour monter à cheval, pour fumer ou voir fumer, pour lire le journal, croyez-vous qu'il soit indispensable d'être de légitime mariage? Cependant je vous aime trop pour ne pas en passer par toutes vos folies; unissons-nous donc, si vous voulez à toute force devenir dame de charité, quêter à Saint-Roch, faire des loteries pour les Polonais et autres menus plaisirs de l'emploi. Si vous m'en croyez, Béatrix, vous resterez comédienne, vivant à votre guise, selon votre cœur et vos adorables fantaisies.

—Maurice, vous ne me comprenez donc plus. Il y a deux ou trois jours, quel éclat de rire j'eusse jeté au nez de celui qui m'eût demandé ma main, fût-ce un prince ou un banquier! Mais la Béatrix d'avant-hier n'existe plus; pleurez Béatrix qui jouait la comédie, aimez Béatrix qui vous aime. Vous me parlez du monde, est-ce que je me soucie du monde! Ce que je veux c'est ton amour, mais ton amour pour l'éternité, amour sans fin et sans bornes.

La portière vint avertir que la voiture attendait.

—Partons, Béatrix, nous causerons en chemin. Mlle Marguerite, voulez-vous prendre mon bras pour descendre?

—Seule, dit tristement la religieuse en passant devant lui, toujours seule, vous le savez.

....

Ce jour là, Mme de Fargiel arrivait vers deux heures au château de Marvy. M. de Parfondval, de plus en plus affaibli, eut à peine la force d'un sourire en la voyant soulever les rideaux du lit.

—Ma pauvre Régine, je suis bien heureux de te revoir encore une fois; demain, sans doute, il eût été trop tard. J'ai lu tout à l'heure dans les yeux du médecin que je ne passerai pas la nuit. Dieu merci! puisque te voilà, puisque je te saurai près de moi, je mourrai content. Mais il fallait que tu fusses là; car j'ai l'esprit si faible depuis hier, que mon imagination est pleine de fantômes. Il me semble que je vois sans cesse, dans le fond de cette chambre, des images funèbres: je n'ai plus toute ma raison.

—Mon père, dit Mme de Fargiel d'une voix pleine de larmes, maintenant que je suis là, vous ne verrez que moi. Je ne vous quitterai pas d'une minute.

—Oui, oui, dit M. de Parfondval en pressant la main de sa fille, car j'ai peur. Depuis que cette fille [illegible] jointes, je la vois apparaître [illegible] dans son linceul, que j'en frissonne de la [illegible] aux pieds. Dites-moi, Régine, vous n'avez pas vu cette fille?

—Non, mon père. Que voulez-vous? c'est une folie qui vous a déjà sans doute oublié. Peut-être même n'a-t-elle voulu jouer qu'une scène de comédie, car qui sait si c'est la véritable Clotilde?

—Oh! oui, dit M. de Parfondval en s'animant, je l'ai reconnue à ses yeux verts.

—De grâce, dit Mme de Fargiel, avec un peu d'inquiétude, ne parlons plus de cela.

—Cependant Clotilde et Marguerite sont les filles de votre mère; tout en les repoussant de ma maison, ou plutôt tout en les fuyant, n'aurais-je pas dû veiller encore sur elles?

—Comptez sur moi, mon père, dit Mme de Fargiel, en jouant la générosité, c'est moi qui veillerai sur elles. Je vous promets de les protéger de toute manière. Vous savez que j'aime les pauvres: Clotilde et Marguerite trouveront toujours ma bourse ouverte.

—Enfin, comme il plaira à Dieu, dit M. de Parfondval, mais je crois qu'en tout ceci j'ai plus écouté ma colère que mon cœur; peut-être me suis-je trop vengé; mais l'outrage avait été si cruel!

Après un silence le comte poursuivit d'une voix plus calme:

—Ma chère Régine, je n'ai pu te donner tout ce que j'ai par testament; mais au moins j'ai voulu profiter en ta faveur des dispositions de la loi; j'ai écrit hier un testament où je te donne le quart disponible sur les immeubles que je n'ai pas eu le temps de vendre. Je regrette bien que le colonel de Forgeville ait refusé ce que nous lui demandions, mais au moins il y a là près de 900,000 francs que tu emporteras tout-à-l'heure.

Le comte indiquait du doigt un petit meuble en bois de rose entre les deux fenêtres.

—Quant à ce château, il est probable qu'il sera partage par tiers, mais que t'importent 75,000 fr. de moins dans ta succession! c'est à peine le vingtième. Du reste, si tu veux garder le château, tu t'arrangeras aisément avec les avoués qui représenteront les filles de ta mère.

Mme de Fargiel se fit encore une fois, d'un air distrait, expliquer par son père tous les détails de sa succession, après quoi elle descendit dans le parc pour réfléchir en toute liberté à la fortune qui ne devait plus maintenant lui échapper. Elle se promenait avec l'attitude d'un vainqueur; en effet, elle avait joué la succession avec beaucoup de machiavélisme. Elle pensait avec pitié à ce pauvre Maurice, qui gémissait sous les verrous de Clichy.

—Jamais, jamais, dit-elle en riant d'un mauvais jeu de mots, bien qu'elle fût femme d'esprit, je n'avais si bien plongé un adorateur dans ses chaînes.

Quand M. de Parfondval se retrouva seul, il retourna, selon sa coutume, vers ces années pleines de charme et d'amertume où il avait aimé Amelie, où il avait tué Pierre Marbault. Depuis vingt ans qu'il cherchait à repousser ces doux et tristes souvenirs de sa vie, il ne pouvait y parvenir. Tout en habitant le château de Marvy, il vivait encore dans son château du Bourbonnais. Amélie n'était pas si morte, qu'il ne la vit à toute heure apparaître avec sa pâle et mélancolique figure, tenant un enfant sur son cœur, un autre à la main.

—Ah! que la plaie est vive! dit-il en soupirant.

Il se rappelait les prières et les larmes d'Amélie.

—J'ai été bien cruel. Le même jour j'ai tué son amant et je lui ai arraché violemment sa première fille. Je l'ai laissée seule avec deux enfants qui ne pouvaient comprendre, abandonnée à ses remords.

Le malade passa la main sur son front.

—Mais, reprit-il comme en sortant d'un rêve, si je m'étais trompé! Si cet amant n'était qu'un ami!

Le comte de Parfondval prit à ses pieds une liasse de papiers de famille qu'il feuilletait en ses jours d'ennui et de chagrin.

—Si je m'étais trompé! reprit-il en retrouvant la copie d'une lettre d'Amélie à Pierre Marbault; voilà ce qu'elle lui écrivait la veille de ce jour fatal:

"Pierre, je vais mourir; les médecins ne vous l'ont-ils pas dit! Mais ce n'est pas pour moi un grand chagrin, car il y a une chose qui me meurt pas, Pierre, c'est le cœur. Autrefois, dans nos trop douces promenades autour de l'étang, vous me parliez de l'immortalité de l'âme, je vous écoutais; aujourd'hui j'y crois avec confiance, car tout en pensant au cimetière où l'on va me coucher dans la nuit sans aurore, je vois de la poudre vers un autre horizon, la lumière éternelle; tout en m'éloignant de vous, je sens que je serai plus près de toi.

—Plus près de toi, répéta avec fureur le comte de Parfondval, en s'interrompant.—Mais, reprit-il avec plus de calme, ils s'étaient connus enfans, car, malgré les airs de gentilhomme de son père, vivait en fraternité avec les enfans de Béthisy.

Le malade continua la lecture de la lettre:

"Qui sait! vous me parliez aussi de la métempsycose; vous me racontiez les sublimes rêveries de Pythagore. Dans mes nuits agitées, vous me l'avez fait croire en quelles étranges folies se perd mon âme. Mais après avoir parcouru les mondes sans fin, mon âme se retrouve toujours sans que je songe à le rappeler. Savez-vous où elle se retrouve, Pierre! Dans ce petit verger où le soleil est si doux à son coucher. Quand je serai morte, c'est là que vous irez, c'est là que vous me verrez dans le calice des pervenches et de liserons qui se cachent sous la haie, ou qui se montrent sous les sureaux. Mais, que vous dis-je là?"

M. de Parfondval s'interrompit encore.

—Après tout, cela n'est pas bien coupable; c'est la poésie de l'amour et non la passion de l'amour. Je suis arrivé trop tard dans le Bourbonnais pour recueillir les premières rêveries de cette pauvre fille, mais elle était d'une nature trop élevée et trop exquise pour avoir fait de ses pieds..... Voyons la fin:

"Vous ne verrez que trop bien, en lisant ce billet, combien ma raison s'égare. Que voulez-vous? La mort, quoi qu'on fasse pour la braver, vous domine et vous donne le vertige. Je ne sais pas ce que je dis. J'avais seul la plume d'une main toute tremblante pour vous prier ...comment oserai-je écrire.... Mais je n'ai jamais rougi devant vous: je vous prie donc d'aller à la ferme mardi ou mercredi si le temps était trop mauvais mardi. J'y serai à midi pour la dernière fois. Peut-être n'ai-je plus huit jours à vivre; mais je serais mourante que j'aurais encore la force d'aller jusque-là. Avant de partir pour un long voyage, on veut dire adieu à tous ses amis. Comment ne pas vous serrer la main, à vous qui êtes mon seul ami!

"AMÉLIE."

—Son seul ami! murmura le comte, en jetant la lettre; voilà ce qu'elle lui écrivait sans penser à moi. Cependant, plus je relis cette lettre et moins je trouve Amélie coupable.

Cependant Mme de Fargiel avait à peine fait le tour du parc, quand un domestique vint l'avertir qu'on l'attendait à la lisière de la forêt.

—Qu'est-ce que cela veut dire? demanda-t-elle.

—Je ne sais pas, Madame, répondit le domestique; c'est un valet de pied qui vient de me dire ce que je répète à Madame. Il paraît que la compagnie qui veut voir Madame, craint de troubler M. de Parfondval. Je ne serais pas surpris du tout si c'était le prince de Waldenthal; il me semble que j'ai reconnu sa livrée.

—Sans doute, dit Mme de Fargiel en s'avançant vers une petite porte s'ouvrant dans la forêt. Mais peut donc me vouloir aujourd'hui le prince de Waldenthal? est-ce une folie de décidément il voudrait me sacrifier? Voilà bien les hommes: c'est la succession; je suis recueillir, demain peut-être, qui lui tourne la tête; il est vrai que mes yeux sont aussi pour quelque chose dans la séduction.

Pendant que Mme de Fargiel suivait avec agitation un petit sentier aboutissant au chemin de Paris, une jeune fille suivait avec plus d'agitation encore l'avenue du château.

C'était Marguerite de Parfondval.

Elle était vêtue de sa robe et couverte de son voile de carméline. Elle avait à la main un chapelet; de temps en temps, elle soulevait son voile pour voir le château.

Bien que Mme de Fargiel eût défendu à tous les domestiques de son père de laisser pénétrer qui que ce fût dans la chambre du malade, hormis le curé et le médecin de Beaumont, quand Marguerite se présenta dans le vestibule et demanda à voir M. de Parfondval, le valet de chambre ne songea pas à l'arrêter, soit qu'il oubliât les ordres de Mme de Fargiel, soit que le costume sévère de Marguerite lui parût devoir être celui d'une femme qui va partout où il y a des gens qui souffrent.

Il la conduisit lui-même jusqu'à la porte de la chambre de M. de Parfondval. Il frappa trois coups légers; on ne répondit pas.

—Sans doute, dit-il à Marguerite, la garde malade vient de descendre; mais vous pouvez entrer. Si M. de Parfondval sommeille, vous attendrez en silence et prierez Dieu pour lui; s'il est éveillé, vous lui direz ce que vous avez à lui dire.

Marguerite remercia d'un geste et entra sans bruit dans la chambre. M. de Parfondval était assoupi. Elle s'approcha d'abord du lit; mais bientôt, voyant qu'il reposait, malgré son vif désir de se jeter dans les bras ou plutôt aux genoux de son père, elle s'éloigna à petits pas vers le fond de la chambre.

M. de Parfondval était en proie à ce demi-sommeil qui vous fatigue par des apparitions sans nombre. Les moindres idées prennent une forme, l'imagination entr'ouvre des abîmes, élève des montagnes, évoque les morts, appelle les vivans et confond l'image de celui qui n'est plus avec celui qui respire encore.

Les persiennes étaient fermées, les rideaux de damas rouge étendus arrêtaient les vifs rayons du soleil. La chambre du malade était dans une vague obscurité qui donnait encore plus de mystère à ses rêves.

Marguerite était debout, immobile, recueillie, dans le fond de la chambre, entre la fenêtre et la bibliothèque. En la voyant tout à coup, M. de Parfondval tressaillit; ce n'était d'ailleurs pour lui qu'une vision de plus. Mille fois depuis quelques jours il avait vu passer Amélie sous ses yeux: tantôt s'élançant du tombeau, vêtue d'un linceul pour venir s'abîmer à ses pieds; tantôt descendant du ciel, comme un nuage, sous la forme d'une vierge ineffable avec deux enfans dans ses bras.

Cette fois c'était encore Amélie; seulement il ne l'avait jamais vue jusque là sous le sombre habit d'une carmélite.

Marguerite ayant aperçu les yeux de son père, pensa qu'elle pouvait aller à lui. Elle fit un pas.

—Non, non, dit M. de Parfondval en se soulevant avec effroi.

Marguerite s'arrêta, glacée comme une statue. Le malade la regardait avec des yeux égarés.

—Est-ce encore un horrible songe?

Marguerite s'avança en tremblant. M. de Parfondval jeta son front sur l'oreiller:

—O mon Dieu! mon Dieu! serai-je poursuivi jusqu'au tombeau! Mais, dit-il en relevant la tête, je suis donc un enfant qui a peur de ses songes.

Marguerite était à deux pas du lit; elle avait soulevé son voile.

—Amélie! Amélie! s'écria le vieillard, plus épouvanté que jamais.

Il venait de voir distinctement la figure de la religieuse qui était le portrait vivant de sa mère: c'était le même regard, la même douceur, la même expression.

—Amélie, vous n'êtes pas morte!

Marguerite, suffoquée par l'émotion, ne pouvait pas dire un mot; elle tendit silencieusement la main; mais M. de Parfondval, craignant sans doute de toucher la main d'un spectre, recula d'un seul bond dans le lit.

Marguerite, désespérée, ne put arrêter ses sanglots; elle avait aussi la voix de sa mère. Le malade croyait entendre Amélie pleurer devant lui le jour même où il l'avait quittée pour jamais.

—Amélie, que me voulez-vous?

Marguerite qui ne savait pas qu'elle rappelait alors sa mère, et qui ne comprenait pas l'épouvante de son père, lui demanda d'une voix tremblée:

—Pourquoi me repoussez-vous si cruellement? Quel est donc mon crime à vos yeux?

—Ton crime! l'as-tu donc oublié?

—Que me dites-vous là, mon Dieu.

Marguerite était tombée agenouillée devant le lit; elle levait ses mains jointes vers M. de Parfondval. Le malade, qui la regardait avec angoisse, reconnut à la main de Marguerite une bague qu'avait longtemps portée Mme de Parfondval.

—Amélie, Amélie, parlez-moi, je vous écoute, dites-moi que ce n'est pas une morte que j'entends, dites-moi que c'est bien vous qui êtes là sous mes yeux.

Marguerite se leva, et tendit une seconde fois la main à son père.

—Ce n'est point ma mère qui est devant vous, c'est votre fille, je suis Marguerite.

—Marguerite!

Le malade ouvrit ses bras, la religieuse se précipita sur son sein. Ils s'embrassèrent en pleurant.

La garde-malade venait d'entrer.

—Ursule, dit M. de Parfondval, allez ouvrir les fenêtres et les persiennes.

La garde-malade obéit.

—Maintenant, vous pouvez descendre, car il faut que je sois seul.

Dès que la garde-malade eut refermé la porte, M. de Parfondval ressaisit les mains de Marguerite et la regarda de tous ses yeux, comme si ce plaisir ne devait durer qu'un instant.

—Ah! comme vous ressemblez à votre mère! Je la retrouve tout entière en vous voyant; c'est bien cela: des yeux bleus, doux comme le ciel, une expression qui séduirait un ange. Je ne vois pas vos cheveux, mais je suis bien sûr qu'ils sont bruns;—j'y pense, ma pauvre fille, vous n'avez plus de cheveux sans doute; cette robe, ce voile, ce chapelet.... Ah! mon Dieu, n'êtes-vous pas déjà morte comme votre mère!—Je suis bien coupable: l'une s'est faite comédienne, l'autre s'est faite religieuse, parce que, par ma faute, elles ne pouvaient vivre dans le monde.

M. de Parfondval était retombé épuisé, mais il tenait toujours la main de Marguerite.

—Mon père, dit-elle d'une voix tremblante, comme si ce mot n'eût pas été permis à sa bouche, puisque enfin j'ai le bonheur de vous voir, je ne plaindrai pas. Si une étoile fatale a lui sur mon berceau, pourquoi vous en accuser?

—Accusez-moi, j'ai été injuste, mais je veux réparer mes torts. Tiens, mon enfant, ce testament que je relisais tout-à-l'heure, ce testament où je donnais à celle qui est riche tout ce que j'ai le permis de donner à un enfant trop aimé, je veux le déchirer sous tes yeux.

Disant ces mots le comte déchira un papier qu'il venait de prendre sous son chevet.

—N'oublie pas, ajouta-t-il d'une voix éteinte, n'oublie pas, quand je serai mort, qu'il y a près de neuf cent mille francs dans ce petit meuble, près de la fenêtre.

Marguerite pensa au couvent.

—Neuf cent mille francs! se dit-elle, tout éblouie. Toutes les pompes de la vie lui étaient apparues subitement comme dans un rêve.—J'aurais donc aussi, si je le voulais, une place au soleil!

ARSÈNE HOUSSAYE.

(La suite à demain.)

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

Séance de lundi, 6 juillet 1846.

Le Conseil s'est réuni conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre et invité le secrétaire à faire l'appel nominal, les membres présens furent: L'honorable J. Genois, recorder, MM. les aldermen Hagan, Shields, Marks, Fabre, Faurès, Derbès et Latour.

Sur motion de M. Derbès, le Conseil prend un recès de dix minutes.

Le Conseil s'étant réuni de nouveau, le secrétaire ayant fait l'appel nominal, les membres présens furent: l'honorable J. Genois, recorder, MM. les aldermen R. Hagan, J. Duplessis, J. F. Slingerland, P. Shields, James B. Marks, J. L. Fabre, J. E. Faurès, A. Derbès, G. Wiltz, Z. Latour

Absens: MM. C. D. Dufour, L. E. Gicquel.

M. Gicquel est alors présent par congé.

M. Derbès fait la motion que le président nomme un comité d'élection pour vérifier l'élection de M. Jules B. Marks.

Le président nomme de ce comité MM. Derbès, Latour et Wiltz.

Quelques minutes après, M. Derbès présente la résolution suivante, laquelle, sur motion, a été adoptée:

Résolu que M. James B. Marks a été légalement élu alderman pour représenter le second district et n'ayant été dûment assermenté par le Maire, il a pris son siège.

Le procès verbal de la dernière séance a été lu et approuvé.

Le message suivant transmis par le Maire, a été lu:

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, }
6 juillet 1846. }

A M. le président et MM. les membres du Conseil de la Municipalité No. Un.

Messieurs,

Conformément à votre résolution du 17 du mois dernier, avis public a été donné que des propositions scellées pour le pavage de la rue de la Douane, seraient reçues jusqu'aujourd'hui. J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint les deux seules propositions qui m'aient été présentées.

J'ai l'honneur d'être, avec respect,

Messieurs,

Votre très humble serviteur,

A. D. CROSSMAN, Maire.

Lecture est faite des propositions de MM. Forgay et Thomas Bell.

M. Sam. L. Forgay propose de paver la rue de la Douane en tournissant tous les matériaux, à l'exception du sable pour le remblais, à raison de $3 la yarde et 12 cents par pied pour placer les curb et gutter stones.

M. Th. Bell propose de paver la dite rue en fournissant tous les matériaux à raison de $3 20 cents la yarde carrée, et 60 cents par pied pour les curb et gutter stones nécessaires.

Sur motion de M. Hagan, le voyer donne quelques explications sur les prix demandés par MM. Forgay et Bell, desquels il parait que les prix demandés par M. Bell sont plus avantageux aux intérêts de la Municipalité.

M. Latour présente la résolution suivante:

Résolu que les propositions de M. Thomas Bell de paver la rue de la Douane depuis la rue Royale jusqu'à la rue des Remparts en pierre rondes et en fournissant tous les matériaux nécessaires, pour et moyennant la somme de deux piastres et vingt cents par yarde carrée, et de quarante cents par pied de superficie pour les curb et gutter stones nécessaires, sont et demeurent acceptées. Il est bien entendu que le sieur Bell ne pourra réclamer le prix de quarante cents que pour les curb et gutter stones qui devront être changés et qu'il fournira.

L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Hagan, Duplessis, Slingerland, Shields, Marks, avaient voté dans la négative—5. Et que MM. Fabre, Faurès, Derbès, Wiltz et Latour avaient voté dans l'affirmative—5. Ladite résolution a été adoptée par la voix prépondérante du recorder.

M. Hagan, au nom du comité spécial de la plateforme, présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispensation des règles, a été adoptée:

Résolu que le maire est et demeure autorisé à affermer à son bureau, samedi prochain 12 du courant, à midi, au plus offrant et dernier enchérisseur, la plateforme pour la terme d'une année, du jour de l'adjudication, payable en billets à 3, 6, 9 et 12 mois de date et endossés à la satisfaction du comité de finances.

Il est bien entendu que toutes les réparations à faire sont à la charge du fermier et que le Conseil se réserve le droit d'annuler, quand il le jugera convenable ladite ferme, en rendant au fermier les billets pour le reste du temps que ladite ferme aura à courir.

Le motif suivant a été soumis au Conseil:

Je vote contre la résolution parce que, dans mon opinion, je crois que cette plate-forme est très nuisible aux intérêts des propriétaires et des grocers qui sont au commerce légitime, qui paient de fortes taxes à la ville et qui sont frustrés des avantages résultant de leur commerce régulier, par les opérations que sont les spéculateurs de la plate-forme.

JACKSON DUPLESSIS.

Lettres et pétitions.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. C. Labat, priant le Conseil de l'exempter de payer les droits de Levée sur son chaland chargé de charbon, lequel a sombré dans la nuit de vendredi à samedi.

Sur motion, ladite lettre est référée au comité des réclamations.

Lecture est faite d'une pétition de Mme Vve Dubos, réclamant une indemnité pour services rendus autrefois par son père M. Seppeder.

M. Latour fait la motion que ladite pétition soit référée au comité de charité. Cette motion est rejetée. Sur motion de M. Derbès, ladite pétition est déposée indéfiniment sur le bureau.

Lecture est faite d'une pétition de même Vve Bonil, priant le Conseil de l'exempter de payer les frais de geôle de sa negresse Françoise.

Lecture est faite d'une pétition de M. A. Labourdette priant le Conseil de lui faire payer son salaire de wharfinger.

Sur motion, lesdites pétitions sont référées au comité des réclamations.

Lecture est faite d'une lettre de MM. Benjamin et Micou au sujet de la réclamation de M. E. Mazareau et offrant de transiger.

Sur motion, ladite lettre est référée au comité judiciaire et à l'avocat de la ville.

Lecture est faite d'une lettre de M. J. B. Montagne, réclamant quinze mille piastres.

Sur motion, référée au comité judiciaire.

Affranchissements.

Hans Addicks, demande à affranchir son esclave Alexandrine, mulâtresse, âgée de vingt-six ans.

Marie Louise Virginie Couvertié, demande à affranchir son esclave Rose, âgée d'un an.

Sarah-Ann Gaines f. d. c. l., demande à affranchir son esclave Abby Gaines, mulâtresse âgée de 45 ans.

Duncan F. Kenner, demande à affranchir ses esclaves Mary Bond, mulâtresse âgée de trente ans; Richard âgé de huit ans, Alexandre, âgé de onze ans et Louis, âgé de cinq ans.

Caroline Dugon f. c. l., demande à affranchir son esclave Patty, négresse âgée de cinquante ans.

Ann Paul Mathews, épouse de William Henry Chase, demande à affranchir son esclave Jules, âgé de trois ans.

Cyprien Courbe Ladreyere, demande à affranchir son esclave Rachel, mulâtresse âgée de vingt trois ans et ses deux enfans Ernestine, âgée de six ans et Angela âgée de quatre ans.

Sur motion, les dites pétitions sont référées au comité judiciaire.

M. Wiltz présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règles, a été adoptée:

Résolu qu'à partir de jeudi prochain, un congé de trois semaines est et demeure accordé au capitaine Yosenes, et que le Recorder devra nommer une personne pour remplacer le dit capitaine Yosenes.

M. Latour présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règles, a été adoptée:

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à émettre en faveur de M. Denis Cronan, trois billets s'élevant ensemble à la somme de trois mille quarante-sept piastres et quarante-trois cents et demi, pour le pavage de la rue du Canal; les dits billets portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an et payables à un, deux et trois ans de date du 18 juin 1846, époque à laquelle le dit pavage a été achevé et accepté par le voyer, le tout conformément au contrat passé entre le dit Cronan et la municipalité No. un.

M. Derbès présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règles, a été adoptée:

Résolu que le Recorder est et demeure autorisé à nommer [illegible] membres, qui devra recevoir [illegible]

[illegible]

L'appel nominal demandé, il a paru que MM. Derbès et Wiltz avaient voté dans la négative, 2—et que MM. Hagan, Duplessis, Slingerland, Shields, Marks, Fabre, Faurès et Latour avaient voté dans l'affirmative, 8.

Résolu que le Maire est et demeure autorisé à émettre en faveur de M. J. Gontz, subrogé aux droits de M. W. Bell, un ou plusieurs billets pour la somme de cinq mille quatre cent trente-trois piastres et trente-trois cents, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an et payable dans six mois, en paiement du second terme de son contrat pour construire la machine hydraulique (water-works.)

M. Wiltz présente la résolution suivante, laquelle, sur motion et après dispense des règles, a été adoptée, avec un amendement de M. Hagan:

Résolu que l'ordonnance passée le 24 janvier 1842, relative aux charrettes et tombereaux employés par la municipalité No un, est et demeure rappelée en tant qu'elle regarde le bataillon d'artillerie.

M. Latour présente une résolution pour augmenter la police du jour d'un membre pour le cinquième district. M. Hagan propose d'amender la dite résolution en augmentant la police du jour d'un membre pour le premier district. Cet amendement mis aux voix, est adopté. M. Marks propose d'augmenter la police du jour de cinq membres. Cette motion est rejetée. L'appel nominal demandé sur l'adoption de la résolution telle qu'elle a été amendée, il a paru que MM. Duplessis, Marks, Faurès et Derbès avaient voté dans la négative, 4—et que MM. Hagan, Slingerland, Shields, Fabre, Wiltz et Latour avaient voté dans l'affirmative, 6.

Résolu que le comité de police est autorisé à nommer deux autres employés pour la police du jour, l'un pour le premier et l'autre pour le cinquième districts de la municipalité No. un, lesquels recevront la même compensation allouée aux autres employés de la police du jour.

Sur motion, le Conseil s'est ajourné au premier lundi d'août prochain, à 5 heures P. M.

JOS. REYNES, secrétaire.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS.

Navires Sea Lion, Dyer, Brazos St Jago. — J P Whitney & co
Medora, Simpson, Boston, — Ricker & Pearson
Oxnard, Hinckle, Liverpool, — J P Whitney & co
Bricks Lady Chapman, Hunt, Bermude.
— Wm Burgess & co
Leopold O'Donnell, Davis, Brazos St Jago.
— C Bedford
Curacoa, Higgins, Madeire,
— Creevy, Chatchman & co
C H Rogers, Parker, Providence, — A Kearney & co
Trojan, Mitchell, New York, — J P Whitney & co
Louis Walsh, Leland, Boston, — A Kearney & co
Cronstadt, Hatch, Liverpool, — J P Whitney & co
Goels. Brazos, Wood, Matagorda, — capitaine
Two Friends, Pemberton, Lavaca, — capitaine
Steamer Sarranes, Gilbert, Nashville, — capitaine

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Galveston, Wright, de Galveston.
Navire St Lawrance, Hagerdon, de New York.
Navire Charlotte, Homer, de Brazos St Jago.
Navire Burmah, Davis, de Boston.
Navire Marcia Cleaves, Wilson, de Boston.
Navire Gloucester, Pollard, de Boston.
Navire Charles Carroll, Foster, de Boston.
Navire Parthenon, Woodbury, de Boston.
Navire Pontiac, Tucker, de New York.
Navire Grotius, Howes, de Boston.
Navire Franconia, Gannet, de New York.
Navire Sophia Walker, Grafton, de Boston.
Barque Elvira, Sears, de Boston.
Barque Mindora, Doyle, de Boston.
Barque Stag, Mitchell, de Boston.
Brick Victorine, Forest, de Charleston.
Brick Ohio, Davis, de Boston.
Brick Olivia, McIntyre, de New York.
Brick Orleans, Patterson, de Brazos St Jago.
Brick Mentzo, Nichols, de Providence.
Goel Bela, Weldur, de Pensacole.
Steamers Belle Creole, Scott, de Bayou Sara.
Bois d'Arc, Gordon, de Washington.
De Soto, Dalman, d'Alexandrie.
Music, Martin, de la Brazos.
Warrior, Tift, de Mobile.
Inda, Turner, de St. Louis.
Whiteville, Jack, de Pittsburgh.

RENOVATEUR DES CHEVEUX, DE JONES.

☞ Personne ne doute qu'en excitant les racines et la peau de la tête, une belle chevelure ne puisse être produite. Lorsque les racines sont en vigueur, un résidu se peut montrer à échapper de la tête et les cheveux deviennent d'un beau lustre. Ainsi lorsque les racines sont fermement prises, rien ne peut empêcher la croissance d'une superbe chevelure.

Le Renovateur de Jones produit les effets que nous avons énumérés ci-dessus. Nous prions ceux qui doutent, de lire le certificat ci-dessous d'une personne respectable.

[Du New-York Sun, décembre 1841.]

Un de nos jeunes amis, demeurant rue Bleeker, et bien connu dans Wall street, fut attaqué d'une fièvre; les cheveux du couronnement de la tête séchèrent, ceux des côtés de la tête devinrent roux, secs et remplis de peaux mortes. Par l'usage du Renovateur de Jones, il possède maintenant une superbe chevelure.

TEINTURE MAURE POUR LES CHEVEUX.

Pour teindre les cheveux rouges, gris ou autres couleurs sans teindre ou endommager la peau, à vendre au dépôt de Dalley, No. 151, Chartres.

MAGICAL PAIN EXTRACTOR DE DALLEY.

Le véritable remède a toujours la signature du propriétaire H. Dalley, [illegible] sur l'enveloppe de chaque boîte.—Dépôt général, 200 Broadway, New York. Dépôt du Sud 151, Chartres.

☞ ATTENTION—Les articles ci après sont vendus seulement au dépôt véritable du Remède Magique de Dalley, 30, rue Poydras, savoir: Onguent de Gray, Poison pour la fièvre aiguë, Extrait de Salsepareille, Parfumerie le Chevey, Baume acoustique pour la surdité, Vermifuge, Liniment de Hays, pour les Rhumatismes, remède contre la migraine, remède de Bernard, contre la colique, Teintures des Indes pour les cheveux, vernis pour les poêles, tuyaux et grates, Baume de Hoarhound, le meilleur remède pour les rhumes, consomption, etc. 17 juin

Vermifuge Camadien de J. Winer & co.

☞ Le meilleur vermifuge qu'on ait encore découvert pour toutes espèces de vers, qui non seulement les détruit vite, et donne de la vigueur à tout le système, mais encore détruit et précipite tout le mucus qui séjourne dans l'estomac et les intestins des enfans, surtout de ceux qui pendant tous les vers; ce mucus forme le nid dans lequel ces vers sont impossibles de rester dans le corps. Ce remède bienfaisant dans ses effets, n'attaque pas le système, et la sante du malade n'est endommagée par son emploi, mais on ne constate l'existence d'aucun vers. Ce remède étant doux à boire, l'enfant même le plus délicat ne refuse pas à le boire.

Il est préparé et vendu par John Winer, Hamilton, C. W. & John Winer & Co. 85, Maiden Lane, N. J., et il se vend par MM. Hayes, 139, Fulton st., F. T. Quirk & Co., en seigneurs Columbia et Atlantic sts., C. Stone, 1st, Fulton st., New York.

Il se vend aussi par BERTRAND & SIMON, à la Nelle Orléans, encoignure des rues Royale et Bienville. 19 mai

BUREAU DE L'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE DE L'OUEST.

Nlle. Orléans, 8 juillet 1846.

UN dividende de quinze piastres par action (30 p. cent) sur le fond capital de cette Compagnie, sera payé aux actionnaires ou à leurs fondés de pouvoir, le ou après le 13 courant.

Par ordre du Bureau,

9 juil—6 — GEO. C. LAWRASON, secrétaire.

PORTRAITS AU DAGUERREOTYPE.—A $3.

Encoignure Royale et St Louis.

LE propriétaire de cet établissement a l'honneur de prévenir le public qu'il part incessamment pour la campagne. Les personnes qui désirent faire faire leurs portraits à un prix aussi réduit, devront donc se hâter de profiter du peu de jours que son atelier restera encore ouvert.

La parfaite ressemblance et le fini du travail sont garantis comme par le passé. 9 jt—8

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. UN.

RÉSOLU que le Maire est invité à prendre aussitôt que possible, les mesures nécessaires pour l'ouverture des rues Villere, Derbigny, Prieur et Roman, ainsi que pour celle de toutes les autres rues qui devront être ouvertes dans le faubourg Tremé.

Adopté le 17 juin 1846.

(Signé) JH. GENOIS, Recorder.

Approuvé le 20 juin 1846.

A. D. CROSSMAN, Maire.

En conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser que dans un moins de dix, ni plus de trente jours à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No. Un agira sur la demande dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, le 8 juillet 1846.

9 juil—30 — A. D. CROSSMAN, Maire.

PERDU—Lundi, le 6 juillet 1846, entre quatre et cinq heures, un petit MULATRE, âgé de trois ans et 8 porte à peine; il est très clair, d'une jolie figure, et se nomme JULES, il était habillé d'une chemise de toile bleu, et était au pied et nu tête. Si quelqu'un le trouve, on le prie de le ramener rue St. Louis, entre Bourbon et Dauphine, No. 116, où il recevra une récompense honnête. 9 juil—1.

$10 DE RECOMPENSE.

PARTIE marronne, la mulâtresse MARIANNE, âgée de 17 à 18 ans, taille d'environ 5 pieds, jolie figure. Elle s'est sauvée du steamboat où mon maître M. Jurin Aubert. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geôles de cette ville et le fera savoir au soussigné. L. EXNICIOS.

9 jt—17 — 263, rue St. Philippe

BOTTES, souliers et Brodequins—62 caisses actuellement en débarquement du navire Middlesex et à vendre par G W DUMBAR, 9 jt — 30 Douane

SALERATUS—15 barils et 5 barriques en débarquement du navire Middlesex, à vendre par HARROD & DARLING, 9 jt — 48, Commune

FARINE—500 barils de Burlington, Cincinnati et Illinois, qualités assorties, à vendre par HARROD & DARLING, 9 jt — 48 Commune

FROMAGE—95 caisses venant d'arriver, à vendre par HARROD & DARLING, 9 jt — 48 Commune

BALAIS en paille—75 douzaines, à vendre par HARROD & DARLING, 9 jt — 48 Commune

HUILE d'olive—50 paniers huile de Flagniol, à vendre par HARROD & DARLING, 9 jt — 48, Commune

SUCRE HAVANE—300 caisses blanc, jaune et brun, à vendre par L. CANTIN, 9 juil — 42 Gravier

CAFE—600 sacs Havane fin vert, et 700 do Rio, fin vert, à vendre par L. CANTIN, 4 jn — 42 Gravier

TABAC—100 balles Cuba et Mayari, pour capes et tripes, à vendre par L. CANTIN, 9 juil — 42 Gravier

TABAC—150 balles Vuelta de Abajo et Cuba, pour capes et tripes, à vendre par L. CANTIN, 9 juil — 42 Gravier

MARCHANDISES DU PAYS.

LES soussignés reçoivent par le Middlesex, de Boston:
10 balles Lowell-osnaburgs 7/8;
5 do Lowell-osnaburgs 4/4;
5 do Twilled-osnaburgs 7/8;
5 do coton à draps Appleton, 4/4;
5 do idem, tête d'Indien 4/4;
4 do coutil à matelas 7/8;
4 caisses denims d'York;
2 do coton bleu, à chemises, 4/4;
2 do draps [illegible];
1 do [illegible];
2 do [illegible].
[illegible]

EN una asamblea tenida el miercoles 8 del corriente por muchos miembros activos y honorarios de la Compañia de Cazadores de Orleans, fueron nombrados por aclamacion para Presidente Dn Yldefonso Garcia, para vice presidentes Dn Jose Gutierrez y Dn Antonio Roca Santi-Petri, y para Secretario Dn A. Rivas.

El presidente despues de haber manifestado en una corta alocucion el objeto de la asamblea, nombró, bajo mocion, una comision compuesta de cinco individuos de su seno, para que redactase y presentase las resoluciones que creyese mas análogas al objeto; y poco despues dicha comision presentó el preambulo y resoluciones siguientes que fueron aprobadas á la unanimidad;

"Considerando que varios individuos de la Compañia á que pertenecemos han sido arbitrariamente expulsos y privados de las prerrogativas adquiridas al tiempo de su alistamiento. Considerando que se han desatendido sus quejas y desoido y menos preciado sus peticiones. Y considerando que todo individuo en sociedad puede y debe defender y hacer valer sus derechos;

Resuelto. Que en la opinion de esta asamblea, el capitan Dn. José Trigo se ha hecho culpable de falta á sus deberes como jefe de la compañia en los casos siguientes:

1o. Por haber infringido y violado los reglamentos, convocando á las asambleas jenerales á individuos determinados, con exclusion de los demas miembros de la compañia,—privandoles del derecho que tienen á tomar parte en todas las deliberaciones.

2o. Por haber autorizado y ordenado la expulsion de la mitad de los miembros de la Compañia, sin haber cometido ninguna de las faltas previstas por los reglamentos y resoluciones posteriores á ellos.

3o. Por haberse negado constantemente á manifestar la verdadera causa de este procedimiento.

4o. Por haber dispuesto de los fondos de la Compañia sin la autorizacion de esta, y contrariamente á los reglamentos.

Resuelto—que una copia de la precedente resolucion firmada por el presidente y secretario de esta asamblea, sea transmitida con la brevedad posible á la autoridad militar competente para que proceda como haya lugar; y que esta asamblea tiene la mas alta opinion en la autoridad á quien se dirige para dudar un solo instante de que administrará pronta y debida justicia.

Bajo mocion, resuelto—que en concepto de los individuos de esta asamblea, todos los actos celebrados desde 1º de Mayo de este año hasta la fecha, por la autoridad del capitan, son nulos y de ningun valor, atendido á que estan en directa oposicion con los reglamentos.

Resuelto ademas—que el presidente de esta asamblea, queda autorizado á convocarla de nuevo si las circunstancias lo exigen.

Y. GARCIA, Presidente,
9 de julio — A. RIVAS.

AVISO.

Habiendo la que fué Compañia de *Cazadores Voluntarios del Estado*, en asamblea general tenida el 2 de junio proximo pasado, acordado á unanimidad, que quedase convertida en Sociedad de Beneficencia Mutua, fué resuelto en sesion de 8 del corriente, por la comision de reglamentos, darle el nombre de SOCIEDAD IBERA DE BENEFICENCIA MUTUA, lo que se pone en conocimiento de las personas que quieran pertenecer á ella, para que puedan dirijir sus cartas á la morada del presidente Dn Manuel Blanco, calle de Conde No. 52.

Nueva Orleans, julio 9 de 1846.

FERNANDO DE FUENTES,
julio 10 — secretario

SOCIETA ITALIANA DI BENEFICENZA.

GL'Italiani residenti in questa città sono prevenuti che all' assemblea generale della Societa, tenutasi al Banco Barelli, il corrente; le persone qui presso nominate furono elette alle diverse cariche indicate a tergo de loro nomi e che ad esse dovranno dirigersi tutte le applicazioni di soccorso [illegible].

Sigr. J. A. BARELLI, Presidente.
" E. G. MANDONI, Vice Presidente
" F. ALVAREZ, Tesoriere.
" G. CALCATERRA, Segretario.

Comitato d'Ispezione e di Carità.
Sigr. GIUSEPPE LANATA,
" ROCCO FANTINI,
" JAMES GANDOLFO,
" G. B. RUBCONI,
" G. B. PITTALUGA.

Nuova Orleans, 8 Luglio 1846.

8 luglio—3 — G. CALCATERRA, Segretario.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES DES NEGOCIANS.

Nouvelle Orléans, 7 juillet 1846.

LA direction de cette institution a déclaré ce jour, un dividende semi-annuel de 10 pour cent sur le capital ou de $3 par action, sur les profits des opérations de la Compagnie pendant les derniers 6 mois, lequel dividende sera payable aux actionnaires à partir de lundi, 13 du courant.

8 juil—10 — JOHN PEMBERTON, Président.

LINSEYS ET JEANS.

LES soussignés sont l'agence des meilleurs Linseys et Jeans qui viennent sur ce marché, et seront satisfaits d'être les fournisseurs des habitans et autres, auxquels ils enverront la quantité demandée, aux termes les plus modérés. FETTER & BOYD.
7 juil — 70 rue Gravier

VIN de Champagne—300 paniers Sillery Mousseux, en débarquement du navire Austerlitz du Havre, à vendre par GEO GREEN & BRO.
7 juil—30 — 42 Gravier

HUILE D'OLIVE—Le solde d'une facture d'huile d'olive, en bouteilles de 12, 20 et 24 onces, de la marque de Sue, à vendre à bon marché pour clore une facture, par GEO GREEN & BRO.
7 juil—30 — 42 Gravier

POST-NOTES et coupons de la Banque des Citoyens—A vendre par WYLLE & EGANA.
7 juil — 53 Bienville

INDIGO—8 surons Guatimala, en débarquement du brick T. Street, venant de la havane et à vendre par J. M. CABALLERO.
7 juil — 32 Vieille Levée

CIGARES—En débarquement du brick T. Street, de la Havane—55,000 Regalias, et à vendre par J. M. CABALLERO,
7 juil — 32 Vieille Levée

SUCRE—Blanc, jaune et brun, de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
7 juil — 32 Vieille Levée

CIGARES HAVANE—Un grand assortiment à vendre par J. M. CABALLERO,
7 juil — 32, Vieille Levée

Avis aux personnes allant à la Campagne.

LES soussignés, agents de MM. C. Christofler & Co, de Paris, seuls brevetés pour la fabrique des couverts argentés par le procédé galvanique de MM. Rootz & Elkington, viennent de recevoir par le Sea Sun, du Havre, une saisie de couverts argentés, qu'ils garantissent être supérieurs aux articles du même genre importés ici.
LOISON & SILVESTRE,
7 juil — 36 rue de Chartres

PORC—50 barriques jambons, épaules, plats côtes, 1re qualité, à vendre par G & R BUCHANAN & Co
7 juil

TOILE, Corde d'emballage, et ficelle—430 pièces toile du Missouri et du Kentucky, 780 rouleaux corde do. do. 130 balles ficelle, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
7 juil

EAU DE VIE de pêches &c—50 barils vieille eau de vie de pêches, 30 barils vieux whiskey Bourbon, 2 pièces vieux whiskey de Malte; à vendre par G & R BUCHANAN & Co
7 juil

GRAISSE—795 barillets 1re qualité, 100 barils No. 2, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
7 juil

RESIDENCE D'ETE.

A LOUER—Une belle maison de campagne nouvellement réparée, convenable à une grande famille; située à trois milles au-dessus de cette ville sur la rive droite du fleuve. S'adresser à B. & A. SOULIE.
4 juillet—6,3pe — 48 Conti

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—34 caisses actuellement en débarquement du navire Norfolk, à vendre par G W DUMBAR, 30 Douane
4 juil

EN débarquement du navire Vaillant, venant de Bordeaux, à vendre par les soussignés:
65 barriques vin rouge Montferrand, St. Emilion, St. Julien, Médoc et Château Margaux.
27 demi barriques vin rouge St. Emilion et Château Margaux.
250 caisses vin rouge et blanc, Chateau Lafitte, Margaux, St. Julien Médoc, St. Emilion, Haut Sauterne, Haut Barsac, Sauterne et Barsac.
90 caisses curaçao.
En magasin, d'importation antérieure un large assortiment de vins rouge et blanc en barriques, demi barriques et en caisses de douze bouteilles et vingt-quatre demi bouteilles, liqueurs assorties, absynthe, kirsch, anisette, vermut, jus de groseille, etc.,
1 juil — F. & J. LACOSTE, 105 rue Royale

REÇU par le navire Sea Lion, du Havre, et à vendre par les soussignés:
Mouchoirs de batiste brodés et unis, voilettes blanches et noires, dentelles diverses, écharpes barèges, cols mousseline brodés, parapluies assortis de grandeurs, bretelles, nouveau genre, peignes écaille, corne, buffle et imitation écaille, boutons assortis, eau de Cologne, crème de Perse, essences, huiles, savon, pommades, poudre, &c.
1 juil — F. & J. LACOSTE, 105 Royale

$10 DE RECOMPENSE

SERONT payées par les soussignés à quiconque arrêtera et logera dans une des geôles de la ville ou de l'Etat, ou conduira au No 25, rue Dumaine, le nègre HENRY alias GUERIN, taille d'environ 5 pieds 4 pouces, assez gros, teint clair, yeux petits, front découvert, ayant de la barbe. On suppose qu'il se tient caché du côté d'Alger.

Les capitaines de steamboats, de navires ou de toutes autres embarcations sont prévenus de ne pas le recevoir sous peine d'être poursuivis selon les lois.

8 juil—6 — DESDUNES POINCY & Co.

52 RUE CONTI, ENTRE CHARTRES ET ROYALE 52

G. THOMAS,

Voulant clore ses affaires, prévient les personnes qui aiment les belles et bonnes marchandises, qu'il fera encan MARDI, 14 du courant, à 10 heures du matin.

Il prie les dames qui auront quelques achats à faire avant cette époque de vouloir bien venir visiter son magasin, persuadé d'avance qu'elles trouveront des marchandises au plus bas prix. 6 juil—8

PRUNEAUX—50 caisses de 12 paubans chaque, grand modèle, en débarquement de la barque Lubeck et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis
13 avril

INDIGO de Guatemala—10 surons indigo de Guatemala en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St Louis
8 juil

VERRERIES Françaises—Numéros assortis, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, St Louis
8 juil

TOILE à voile de Coton Nos assortis, en débarquement du navire Auburn et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, St. Louis.
8 jt

DAMES-JEANNES Françaises de 5 gallons, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22, St. Louis.
8 jt

SALERATUS—[illegible] en débarquement du navire Auburn, à vendre par ROBERTS & HALL, 73 Magasin.

[illegible]

BUREAU [illegible] DES TAXES [illegible]

[illegible] 20 juin 1846.

AVIS est [illegible] personnes possédant des [illegible] cette partie de [illegible] les esclaves dans [illegible] palités No. Un, Deux et Trois, que le Tableau d'assessement des dites propriétés [illegible] est déposé au bureau des [illegible] sage de la Bourse, entre [illegible] Pas exposé tous les jours [illegible] trois heures P. M., jusqu'au [illegible] 20 juillet 1846.
20 juin—30

COMPAGNIE DE L'ECLAIRAGE AU MOYEN DU GAZ.

Nouvelle-Orléans, 9 juin 1846.

LE bureau de la direction, a [illegible] déclaré un dividende de cinq pour cent [illegible] payable aux actionnaires ou [illegible] le 1er juillet prochain et jours suivants.
9 jn—1m — WOOD, Caissier

Dissolution de Société.

LA société ci-devant existant entre les soussignés, sous la raison de C. Duplantier & Cie., est dissoute du 30 juin 1846, du consentement des deux parties. M. O'Connell est chargé de la liquidation, et à cet effet seulement, continuera à se servir du nom de la dite maison.
C. DUPLANTIER.
M. O'CONNELL.

LE soussigné continue le même genre d'affaire, la commission et le courtage; et offre ses services à ses amis et connaissances de la campagne, [illegible] espère que l'expérience qu'il a acquise pendant [illegible] années, assurera la promptitude et parfaite exécution des ordres qui lui seront transmis.
1er juil — M. O'CONNELL, 3, Front Levée.

Dissolution de Société.

LA société ci-devant existant entre les soussignés, sous la raison de J. Neville, Tourné & Co., est dissoute du 30 juin 1846, [illegible] M. Neville se retirant des deux commandites. [illegible] Tourné sont chargés de la liquidation des affaires des dites sociétés [illegible] continueront les opérations [illegible] à partir de cette date sous la raison de Emerson, Tourné & Co, pour leur propre compte.
J. NEVILLE,
P. M. TOURNÉ,
W. EMERSON.
20 juin

DEBARQUANT du [illegible] de Bordeaux, et à vendre par les soussignés:
100 barriques [illegible]
1 000 demi bouteilles [illegible]
6 douzaines [illegible] Hollande, très frais
4 fromages de [illegible] en bon état
300 dames-jeannes [illegible]
3 juil—10 — [illegible] 71 rue Jefferson

Marchandises Françaises.

EN débarquement [illegible] du Havre:
2 caisses Drap [illegible]
1 do Cas[illegible]
1 do [illegible]
4 do Mou[illegible]
1 do Mou[illegible]
1 do Linon[illegible]
2 do Indiennes [illegible]
2 do Chaussures [illegible]
1 do Boutons [illegible]
Aussi—en consignation [illegible] caisses Chapeaux de [illegible]
3 juil — [illegible] RD.

A VENDRE en débarquement du [illegible] Bordeaux:
140 barriques vin rouge.
1 demi barriques vin blanc, par
1 juil — [illegible]

A VENDRE en [illegible]:
50 barriques [illegible]
30 barriques [illegible]
30 caisses [illegible]
45 do [illegible]
40 do [illegible]
10 do [illegible] Hollande
100 paniers anisette [illegible]
100 mille bouchons [illegible]
Genièvre de Hollande [illegible]
1 juil — [illegible]

LIBRAIRIE DE Ven. HEBERT, 160, rue de Chartres.

REÇU à cette librairie par le navire Austerlitz du Havre, les ouvrages suivants: Gavarni, œuvres choisies, Buffon, histoire de France, Bouquet, histoire d'Angleterre, Langlois, dictionnaire de géographie, Notre-Dame, Les industries; Lamennais, imitation de Jésus-Christ, Histoire de l'Inquisition, Bow-bre, La France jugée par les étrangers; Mémoires des deux sœurs; Boiscardail, Vocabulaire, Victoire et annuaire et supplément à l'annuaire [illegible] pour 1846. Il reste encore quelques exemplaires des ouvrages suivants: Le Juif Errant, édition illustrée, 4 volumes 5 Mystères de Paris, édition illustrée, 4 volumes; A. Dumas, les Trois Mousquetaires, Vingt Ans Après, Sylvandire, Comte de Monte Christo, Reine Margot, La Dame de Monsoreau, Le Chevalier de Maison Rouge; F. Soulié, La Comtesse de Monrion, anecdotes à l'histoire du Congrès de Vienne, Nouvel ouvrage [illegible] de la Louisiane. Mystères de l'Inquisition. Revue pittoresque. Echo des Feuilletons, Journal Universel, Revue de L'Illustration, Journal Universel, Revue de la Louisiane, année 1845, 4 volumes. Juif Errant, édition de la [illegible] Littéraire. Histoire du Consulat, édition de la [illegible] Littéraire, Raspail, histoire de la santé, histoire des [illegible] et brigands, etc.

LE LIVRE DES FAMILLES ou Journal [illegible] Cure—deuxième année—Le premier numéro vient d'être reçu par Vve. HEBERT, libraire
6 juil — 160 rue de Chartres

EN débarquement du navire Russia, et à vendre par le soussigné:
10 caisses contenant 400 boîtes, demi et quarts de boîtes de sardines au huile.
7 caisses truffes en boîtes et demi do.
10 do fruits assortis au jus. — CHS. DUFOUR
30 juin

ON a besoin d'un jardinier fleuriste, parfaitement entendu dans la culture des fleurs, qu'on voudrait confier [illegible]. S'adresser au bureau de l'ABEILLE.

PRUNES sèches en poulains, à vendre par J. & J. TARDOS, 22 rue Conti
27 juin

MM. P. A. & L. DELMONICO, ont l'honneur de prévenir leurs amis que leur nouvelle maison No. 25, Broadway, au coin de la rue Morris, New-York, sera ouverte le 1er juin. Ils n'ont rien négligé pour rendre cet établissement confortable et agréable, et espèrent par leurs efforts justifier la confiance du public.
New-York, 29 mai 1846. — 3 juin—90

FOIN, MAIS, AVOINE, &c.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public, qu'il a ouvert un établissement, [illegible] Nouvelle Levée, No. 11, face au fleuve, [illegible] Douane, où il tiendra constamment un assortiment de foin, maïs, avoine, etc. de première qualité, à vendre aux prix les plus modérés pour du comptant.
25 juin—1m — VICTOR WILTZ

A VENDRE.

UNE GROCERIE ET CAFE, avec marchandises et accessoires, située dans un quartier très populeux de cette ville. S'adresser à M. L. Neyrand, No. 6, rue Gallatin, à côté le Café de l'Aigle.

T. W. COLLENS, AVOCAT,

A L'HONNEUR de prévenir ses amis et le public en général qu'il tient son bureau au No. 43, rue de la Douane, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres.

UNE Dame artiste, maîtresse de piano, à l'instruction de Mme Desrayaux (rue des Remparts, encoignure Bienville), désire trouver un pied-à-terre [illegible] Biloxi, pour le temps de l'épidémie.

AVIS—Le soussigné se retirant des affaires, invite les personnes qui lui doivent à venir régler leurs comptes dans le plus bref délai, et celles qui ont des réclamations contre lui à les présenter de suite.

Son agent M. V. Maignan est chargé de la liquidation et fera le même genre d'affaires en son nom et pour son propre compte, au No 87, rue St. Louis.
1 juil — EDOUARD LARRONDE

A vendre par le soussigné, pour clore diverses consignations:
30 barriques vin rouge, St. Emilion.
7 do do St. Julien.
14 demi barriques Margaux.
12 do Pauillac.
50 caisses de 12 bouteilles vin rouge diverses qualités.
30 do 12 do et 24 demi bouteilles vin blanc Sauterne.
10 balles bouchons diverses qualités.
2 caisses de 48 demi boîtes sardines à l'huile.
6 juin — EDOUARD LARRONDE, 85 rue St. Louis

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE

Echappé de l'écurie du soussigné encoignure Dauphine et Ursulines, depuis le 29 juin, un cheval gris pommelé à tout crins, ferré des quatre pieds, ayant une marque sur le dos occasionnée par la selle. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le ramènera chez le soussigné. T. MACARTY
3 jt—6

A U débarquement du navire Sea Lion, du Havre:
90 paniers Champagne supérieur, des marques Piper, Ambert et Sillery supérieur, de Messieurs le marquis de Mamiac et de Lossoon, à vendre par JORDY & BRAZIER,
30 jn — en liquidation, 10, rue Conti

A U débarquement du navire français Le Vaillant, de Bordeaux:
30 quarts Eau de vie de Cognac, de J J Dupuy;
60 barriques Vin de Bordeaux, Montferrand et Graves;
575 caisses Vin de Bordeaux, St. Julien, Léoville et Château Margaux, à vendre par F. JORDY,
30 jn — 10, rue Conti

CHANGEMENT DE DOMICILE.

CHEMISES FRANÇAISES,

No. 100, rue Royale, en face de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

MME. J. HENRY a l'honneur d'informer les Messieurs de la Nouvelle Orléans, qu'elle vient de transférer du No. 77, rue St. Louis, au No. 100, rue Royale, son atelier spécialement dédié à la confection des chemises sur ordre et sur mesure. Elle remercie très sincèrement ces Messieurs du patronage bienveillant qu'ils ont bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour. Elle espère, tant par le fini que par la célérité de son travail, obtenir la continuation d'une aussi flatteuse approbation. Elle s'occupe toujours des broderies, dites tapisseries.

Les bonnes couturières trouveront toujours de l'ouvrage chez Mme. J. Henry, qui acceptera des apprenties pour l'un et l'autre genre de travail.

TEXAS.

AVIS IMPORTANT.

LE soussigné fondateur de Castro-Ville sur la Medina, à 25 milles à l'ouest de San-Antonio, depuis le 3 septembre 1844,

Fait connaître à ceux que cela intéresse, qu'il s'établit avec toute sa famille au centre de sa colonie dans le but de la protéger.

Il continue également dans les limites de 400 sections à donner gratis, jusqu'au 15 février 1847, 320 acres de terre à toute famille qui veut s'établir sur les terres de sa concession, et à tout célibataire au-dessus de 17 ans, 160 acres.

S'adresser pour des renseignements et obtenir des terres à M. Leonard Dobbin, Esq., rue Bienville, No. 13, ou au soussigné, sur la colonie.

Nouvelle-Orléans, 20 juin 1846.

24 juin—3 m — H. CASTRO.

Au Magasin Fashionable, No. 123, rue de Chartres, CORDEVIOLLE & LACROIX, VIENNENT de recevoir de Paris par l'Octavia; Paletots mérinos de toutes nuances, nouveau genre; Chapeaux Panama 1re qualité. 13 av

A VENDRE par les soussignés—250 caisses et barils sucre en poudre, écrasé et en morceaux; 1000 sacs en pâte de 2 1/2 boisseaux; 200 sacs café de Java; 20 barils gaz rue de la Caroline; 30 surons indigo supérieur; 700 barillets clous de Boston; 400 caisses blanc de baleine de New Bedford; 300 caisses savon; 1000 paquets thé impérial et poudre à canon; 400 barils maquereaux Nos. 2 de Nord; 300 barils maquereaux No. 1; 300 caisses chocolat; 1000 tambours figues. NORMAND & POSSOT.
7 av — 49 Gravier.

VIN de Madère —à vendre [illegible]
21 jn — [illegible]

A VENDRE—En débarquement [illegible] venant de Bordeaux:
[illegible]
30 jn — [illegible]

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS [illegible]
[illegible]